



la Lettre de Françoise Laborde

Sénatrice PRG de la Haute-Garonne



DISCO SOUPE & ANTI GASPI A TOULOUSE

Solidaire, écologique, économique
et convivial

« La convivialité contre le gâchis, la gratuité du recyclage et le plaisir du disco. » Tel est le leitmotiv de l'association Slow Food à l'origine de cette opération.

Les Discos Soupes sont des sessions collectives d'épluchage de fruits et de légumes invendus ou abîmés dans une ambiance musicale et festive.

Le 17 février, une Disco Soupe était organisée sur l'esplanade François Mitterrand, près de la place Wilson à Toulouse. La prise de conscience passe par chacun de nous, c'est pourquoi j'ai tenu à soutenir cette initiative solidaire, éco responsable en y participant. Ainsi, les toulousains ont découvert et apprécié ce concept né en Allemagne « Snippel Disko » qui signifie « danser en épluchant ». Alertés principalement par les réseaux sociaux, plusieurs centaines de personnes sont venues, munies de leur épluche légumes afin de cuisiner avec les chefs de quatre restaurants de la Ville.

Une démarche citoyenne qui a permis de distribuer 700 bols de soupe.

Cet engagement citoyen a pour but d'attirer l'attention sur les défauts de la chaîne de distribution des grandes surfaces et de modifier les comportements alimentaires : un tiers des fruits et légumes achetés sont jetés à la poubelle sans être consommés. ●

<http://discosoupe.org/>

LE CHIFFRE : 8

« Le 8 mars, c'est toute l'année »
voici le slogan pertinent choisi par Najat VALLAUD BELKACEM, Ministre des Droits des Femmes, pour célébrer la journée internationale des Femmes.

EDITORIAL

POUR UNE VÉRITABLE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Dans l'éditorial du dernier numéro de cette lettre, j'insistais sur la mise en œuvre de ce qui sera le grand chantier du quinquennat, la lutte pour l'emploi et pour la compétitivité de nos entreprises. Avec le vote des contrats de génération (voir page 3) et l'adoption du Crédit d'impôt Compétitivité Emploi (CICE), l'ensemble du dispositif se met en place.

En ce début d'année, ce sont les textes relatifs à l'organisation institutionnelle et à celle des territoires qui se multiplient. Dès le 13 décembre dernier, le Sénat votait, à l'initiative des sénateurs Radicaux de Gauche, une résolution relative au développement par l'État d'une politique d'égalité des territoires. Dans ce texte, nous attirons l'attention sur la nécessité de lutter contre l'aggravation de la « fracture territoriale » et soulignons le besoin d'instaurer et de développer une politique volontaire d'égalité.

Un projet de loi de décentralisation devrait être présenté en Conseil des ministres, en avril prochain, mais le chantier territorial a déjà débuté. Le 29 janvier, le Sénat adoptait à l'unanimité une proposition de loi visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat. Issu des conclusions des Etats généraux de la démocratie territoriale, il abordait les conditions concrètes d'exercice de ces mandats (voir page 3). Ce texte comporte des avancées certaines, mais il reste bien en deçà des ambitions affichées en ne prévoyant pas l'instauration d'un véritable statut de l'élu.

Le Sénat a également examiné un projet de loi organique et un projet de loi relatifs à l'élection des conseillers municipaux, des délégués communautaires et des conseillers départementaux, après les avoir rejetés en première lecture. Ces textes prévoient notamment l'élection des membres des EPCI au suffrage universel direct, l'abaissement du seuil de population au-delà duquel les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste ; ils instaurent également le conseiller départemental, élu au scrutin binominal (un homme et une femme). Ce mode de scrutin inédit permettrait une avancée certaine en matière de parité et pose la question de la représentation des territoires au sein des Conseils Départementaux. C'est particulièrement le cas en Haute-Garonne, où existent de forts contrastes de densité de population. Au-delà, d'autres interrogations naissent, en matière de cumul des mandats et des indemnités, de finances et de fiscalité locale, dans un contexte de baisse des dotations aux collectivités et de maîtrise de la dépense publique, mais aussi s'agissant des mécanismes de péréquation, ou de présence des services publics.

Cet Acte III de la décentralisation ne doit pas éloigner les élus locaux et nationaux de leurs électeurs, il doit se faire de pair avec un développement harmonieux de nos territoires. C'est dans cette optique que j'ai interrogé le gouvernement sur l'organisation de la permanence des soins ambulatoires dans notre département, sur la fermeture du commissariat de Saint-Gaudens, sur celle de son TGI (voir page 4) et que j'ai pris position sur la réforme des rythmes scolaires (voir page 2).

Bonne lecture !
Françoise Laborde

* En application de l'art.34-1 de la Constitution, les résolutions n'ont pas de valeur contraignante. Elles marquent l'expression d'un souhait ou d'une préoccupation.

Groupe de travail sur l'éthique dans le sport

Dans le cadre de la Commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication, et face à une actualité ponctuée de scandales récurrents, les

sénateurs ont jugé utile de lancer des travaux sur cette question délicate. Le travail ne fait que commencer mais nous avons déjà auditionné des représentants du

secteur sportif comme M. Lilian THURAM, ancien joueur international de football, ou encore des responsables de l'Union nationale des entraîneurs

et cadres techniques professionnels du football, de la Fédération des entraîneurs professionnels ou de l'Union nationale du sport scolaire.

COMMISSION CULTURE, ÉDUCATION, COMMUNICATION

Dans le cadre de la préparation de l'examen du projet de loi de **refondation de l'école de la République**, j'ai travaillé en amont avec la commission et participé à :

✳ **De nombreuses auditions**, celles des ministres concernés, des professionnels ainsi que des parents d'élèves et du corps médical. **J'ai eu l'occasion de faire part au Ministre de l'Éducation Nationale de mes principales préoccupations**: mettre en place une orientation tout au long de la scolarité, remettre la laïcité au cœur des temps éducatifs, rétablir l'égalité des chances et l'ascenseur social...

✳ **Un déplacement sur le terrain** pour visiter des établissements modèles, dont le lycée professionnel Antoine Lomet, à Agen, j'ai participé à des réunions avec des élus du Conseil Régional et de Mme LOUSTEAU, députée du Lot et Garonne sur des questions d'éducation, d'apprentissage, de formations sanitaires et sociales, et de décrochage scolaire. A Poitiers, nous avons rencontré le recteur de l'académie et l'équipe dirigeante de l'École Supérieure de l'Éducation Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

LOI CARLE ET FINANCEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES

✳ **Je compte déposer un amendement visant à annuler les dispositions de la loi Carle** à l'occasion de l'examen du texte de loi sur la refondation de l'école. A suivre ...

DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES

✳ **Femmes et Travail** > Le rapport annuel 2012, Femmes et travail, est consultable en ligne sur le site du Sénat :

<http://www.senat.fr/rap/r12-279/r12-279-syn.pdf>

✳ **Comité interministériel aux droits des Femmes** > Comme elle s'y était engagée, la Ministre a réuni le premier comité interministériel fin 2012. La problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes est désormais abordée de façon transversale, au sein du gouvernement, avec comme priorité la lutte contre les stéréotypes et

un changement profond des mentalités. Cela passe par l'école, dès le plus jeune âge et tout au long de la formation des citoyens, la culture et les médias pour que les femmes soient mieux représentées, dans les niveaux de responsabilités et sans images dégradantes, ou réductrices. Cela passe aussi par des mesures comme, favoriser l'articulation des temps de vie, l'égalité professionnelle et salariale, revoir le cadre juridique du temps partiel qui précarise un grand nombre de femmes, notamment, les moins qualifiées, développer des structures d'accueil des jeunes enfants, lutter contre les violences envers les femmes, renforcer les hébergements d'urgence qui conditionnent le succès de la réinsertion de ces femmes, mais aussi de leurs enfants.

✳ **Déplacement à Villeurbanne** > J'ai participé au déplacement de la Délégation à Villeurbanne et Lyon, (photo ci-dessous) pour étudier la façon dont est organisée concrètement l'aide aux femmes victimes de violences intrafamiliales. Nous avons visité le centre d'hébergement et de réinsertion sociale pour femmes avec enfants géré par l'Association Villeurbanne Information Femmes Familles (VIFF) et rencontré élus locaux, responsables associatifs, magistrats et fonctionnaires en charge des femmes victimes de violences. Avec eux, nous avons évoqué l'application dans le département du Rhône de l'ordonnance de protection instaurée par la loi du 9 juillet 2010, sur les dispositifs de protection des victimes, sur leur hébergement et sur la formation des professionnels chargés de leur accueil, dispositif sur lequel j'avais travaillé à l'époque en tant que rapporteure.



✳ **Visite du lycée professionnel Hector Guimard, à Paris** > A l'occasion de la Journée internationale des femmes, la Délégation a tenu à visiter cet établissement du XIX^{ème} arrondissement qui met en application le dispositif «Jeunes pour l'égalité», mis en place par le conseil régional d'Île-de-France, afin de remédier à la faible mixité des métiers du bâtiment et du patrimoine bâti. Partant du constat que les emplois féminins se concentrent sur un nombre limité de métiers, **cet exemple illustre parfaitement le rôle déterminant que peut jouer le système éducatif.**

RYTHMES SCOLAIRES les collectivités territoriales inquiètes

Alors que le projet de loi de refondation de l'école, tant attendu, est en discussion devant le Parlement, le décret sur l'organisation des rythmes scolaires est paru, suscitant les inquiétudes des collectivités territoriales pour des questions relatives à la réorganisation des temps éducatifs en termes à la fois matériels et financiers. **L'Etat doit veiller à compenser**

ces nouvelles dépenses qui pèseront sur les communes et les départements et à ce qu'elles ne creusent pas davantage les inégalités entre les territoires. C'est la condition du succès de cette réforme. La concertation est en cours et les arbitrages soulèvent des crispations. Je serai à l'écoute des élus qui rencontreront des difficultés dans la mise en œuvre des

nouveaux rythmes scolaires et je dois rencontrer très prochainement le Ministre Vincent PEILLON pour lui faire part de mes préoccupations et des attentes des élus. Les rythmes scolaires cristallisent des tensions alors que le gouvernement prépare la refondation de l'école en mobilisant d'importants moyens humains et financiers : recrutement massif de nou-

veaux enseignants et nouvelle formation au métier... l'arbre qui cache la forêt en quelque sorte. Je conclurai donc cet article par l'espoir que suscite le projet global de refondation de l'école après une décennie de casse scolaire. **C'est la refondation dans son ensemble qui permettra de lutter contre les inégalités et de rétablir la confiance.**

PETITE ENFANCE



✘ **DEMANDE DE RDV** – J'ai écrit à Dominique BERTINOTTI, Ministre déléguée à la Famille, pour lui demander de me recevoir. Elle vient en effet de réaliser une vaste consultation des acteurs locaux et nationaux du secteur de la petite enfance et de la parentalité. Les conclusions de ce travail serviront de base aux orientations politiques à venir, notamment pour contribuer à résorber la pénurie de places de garde pour les jeunes enfants. Je suis toujours très impliquée dans les questions relatives à la petite enfance et j'ai eu l'occasion de travailler sur la question de la pénurie des places en crèche et sur la neutralité des modes de garde des enfants les plus jeunes. Je veux m'entretenir avec elle des problèmes soulevés par le vide juridique existant, à ce sujet, dans notre pays. Le Haut Conseil à l'Intégration a d'ailleurs publié un avis, en septembre 2011, appelant à pallier cette situation.

✘ **VIVRE et FAIRE VIVRE LA LAÏCITÉ** – J'ai été invitée par le Haut Conseil à l'Intégration à intervenir en janvier dernier lors de la conférence « Petite enfance, activités de loisirs encadrées et laïcité ». J'ai également assisté au débat sur la laïcité à l'Hôpital en présence d'Isabelle Lévy.

✘ **CRÈCHE BABY LOUP** – Les amis de la crèche de Chanteloup les Vignes étaient réunis à Paris, autour de Natalia Baléato, directrice, et toute son équipe alors que la cour de cassation délibérait sur l'affaire, le 12 février. Parmi les personnalités, étaient présentes Elisabeth Baudin, marraine de la crèche, Jeannette Boughrab, avocate, ancienne présidente de la HALDE, Malika Sorel et Alain Seksig membres du Haut Conseil à l'Intégration, Nicole Raffin et Michèle Vianes de l'association Regards de Femmes, Martine Cerf et Bernard Ferrand pour l'association Egalité Laïcité Europe et la journaliste Elizabeth Levy. J'ai eu le grand plaisir à être accueillie, le 6 février, dans les locaux de Baby Loup, par une équipe soudée et combattive.

Le Sénat a adopté le projet de loi organique et le projet de loi relatifs à l'élection des conseillers municipaux, des délégués communaux et des conseillers départementaux.

✘ **Pour l'élection du conseil municipal** : le Sénat a rétabli le seuil de 1000 habitants à partir duquel s'appliquera le scrutin proportionnel de liste (article 16).

✘ **Le remodelage de la carte cantonale** : l'article 23, qui en définit les critères, avait été supprimé en première lecture. Il a été cette fois-ci adopté et pose quelques principes : le territoire du canton est continu, le sectionnement de chaque canton pour mieux tenir compte de la mixité urbaine/rurale, la population d'un canton n'est ni supérieure, ni inférieure de plus de 30 % à la population moyenne des cantons du même département.

✘ **La création du binôme** (article 2) a été rejetée de même que la division par deux du nombre de cantons dans chaque département (article 3).

Prochaine étape de ce dossier législatif : il doit maintenant être présenté en deuxième lecture à l'Assemblée Nationale, espérons que le binôme sera rétabli.

LE SÉNAT A VOTÉ, J'AI VOTÉ

✘ **CONTRATS DE GÉNÉRATION** – La situation de l'emploi en France étant particulièrement alarmante, le Gouvernement a décidé d'en faire une priorité absolue avec une série de mesures destinées à favoriser l'emploi des exclus du monde du travail, comme par exemple les emplois d'avenir destinés aux jeunes non qualifiés, frappés de plein fouet par la crise. **Le 12 février au Sénat, je suis intervenue en séance pour soutenir le dispositif des contrats de génération** car il traite deux problématiques : le chômage des jeunes et le faible taux d'activité des seniors. Prochainement, le Sénat aura l'occasion d'examiner le projet de loi relatif à la sécurisation de l'emploi, issu de l'accord national interprofessionnel conclu le mois dernier entre certains partenaires sociaux. La bataille de l'emploi est l'affaire de tous, elle s'appuie sur le dialogue social avec les organisations salariales et patronales, une nouvelle méthode de travail, respectueuse de la démocratie sociale. Même si ce dispositif ne résout pas à lui seul la question du chômage, il est un outil adapté et indispensable. En cinq ans, le taux de chômage des jeunes actifs a progressé de sept points, soit deux fois plus que le taux global. Au troisième trimestre 2012, l'INSEE dénombrait 670 000 demandeurs d'emploi de moins de 25 ans. Nous ne pouvons et ne devons pas accepter une telle situation ! Avec les jeunes, les seniors sont les plus touchés par le chômage avec près de

685 000 personnes de plus de 50 ans inscrites à Pôle emploi, en octobre dernier. Ce chiffre est inquiétant car si les seniors perdent leur emploi, ils éprouvent de grandes difficultés à en retrouver un autre. Même si les mentalités évoluent,

les entreprises préfèrent les jeunes, moins chers et plus malléables. Les seniors peuvent facilement se retrouver en fin de droits et basculer dans la précarité, ce qui les contraint souvent à accepter, eux aussi, des « petits boulots », des CDD ou des missions d'intérim. **Avec les contrats de génération, le Gouvernement met en œuvre une idée à la fois originale et pleine de bon sens : favoriser l'embauche des jeunes en CDI tout en maintenant l'emploi chez les seniors.** C'est un pari audacieux, fondé sur la solidarité intergénérationnelle : il nous faut le tenter car il encourage les entreprises à maintenir les seniors dans l'emploi et à recruter des jeunes en contrat à durée indéterminée, c'est-à-dire à leur offrir une véritable stabilité et des perspectives d'avenir. **Loin d'opposer les jeunes et les seniors, ce projet de loi favorise la solidarité entre les générations.**

✘ **Proposition de loi RDSE visant à instaurer des zones d'exclusion pour les loups** – Ce texte, déposé par Alain Bertrand, Sénateur de la Lozère, et les membres du groupe RDSE, a été examiné puis adopté par le Sénat, le 31 janvier.

✘ **Proposition de loi SUEUR GOURAULT n°120, visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat**

– Ce texte est consensuelle, il découle directement de la concertation engagée dans le cadre des Etats Généraux de la Démocratie Territoriale, en octobre 2012, par le Sénat. Je suis intervenue en séance, notamment pour défendre un amendement en faveur de la création d'une branche professionnelle des salariés collaborateurs d'élus.

✘ **Amnistie des faits syndicaux** – Le mercredi 26 février, j'ai défendu en séance les amendements de mon groupe, le RDSE, au texte de la PPL présentée par le groupe CRC en vue d'amnistier certains faits syndicaux perpétrés pendant la précédente législature et lourdement réprimés.



Désertification médicale et permanence des soins ambulatoires en Haute-Garonne

Ma question écrite à Mme la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé porte sur l'organisation de la permanence des soins ambulatoires (PDSA). Depuis la loi 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, l'Agence régionale de Santé coordonne la planification de la PDSA avec les fédérations des associations de régulation libérale. En Midi-Pyrénées, la préparation du schéma de permanence des soins a abouti à la publication d'un cahier des charges, en novembre 2012. Ce der-

nier prévoit un nouveau dispositif de régulation des appels téléphoniques à compter d'octobre 2013. Cependant, la nouvelle organisation des astreintes et des tours de garde, depuis janvier 2013, suscite l'inquiétude des populations et des élus locaux. En effet, le cahier des charges définit des bassins et des sous-bassins de population au sein desquels sont recensés les praticiens et répartit ces astreintes et tours de garde. Dans certaines parties de la Haute-Garonne, les gardes seront exclusivement de type « effectif posté exclusif », assurées

depuis un cabinet médical ou une maison médicale de garde. Dans ces zones, **les médecins libéraux n'assureront plus de visites à domicile durant la nuit et les fins de semaine, quand les cabinets des médecins libéraux sont fermés.** Alors que les mesures du plan de lutte contre les « déserts médicaux » sont dévoilées par le ministère, **j'ai donc demandé au Gouvernement de me préciser ses objectifs en matière d'organisation de la permanence des soins ambulatoires, particulièrement dans les zones rurales et péri-urbaines.**

Des services publics de proximité en difficulté

Fermeture du commissariat de Saint-Gaudens

J'ai interrogé le Ministre de l'Intérieur au sujet du projet de redéploiement des forces de police et de gendarmerie. Selon ce dernier, 7 circonscriptions de police, représentant 15 communes, devraient basculer en zone gendarmerie, et 17 communes couvertes par les gendarmes devraient passer en zone police. Un des objectifs, louable, de cette réorganisation entre les deux forces consiste à dégager des effectifs pour les zones de sécurité prioritaires (ZSP). Il suscite néanmoins des réticences légitimes auprès des populations et des élus locaux touchés par cette restructuration.

En Haute-Garonne, le projet prévoit la fermeture du commissariat de Saint-Gaudens et son remplacement par une brigade de gendarmerie. Cette modification organisationnelle n'est pas sans conséquences pour un territoire attaché à son commissariat et qui a déjà été affecté par la fermeture du Tribunal de Grande Instance et de la succursale de la Banque de France. La continuité du service public de la sécurité est mise en avant, mais les interrogations demeurent sur la permanence de la qualité de ce service public, sans que soit mise en cause les compétences des forces de gendarmerie. La présence d'un commissariat de police se justifie pleinement à Saint-Gaudens. **J'ai donc demandé au Ministre de m'informer des modalités de ce redéploiement, notamment en termes d'évolutions de personnel et de reconsidérer la fermeture du commissariat.**

Demande de baisse de la TVA pour la création et l'extension des maisons de parents

Ma Question écrite à Mme la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé porte sur le taux de TVA appliqué aux travaux de création et d'extension des maisons de parents dont les enfants sont hospitalisés. En rendant possible l'hébergement des familles ou des proches, ces infrastructures contribuent à la politique de santé publique de notre pays et adoucissent la convalescence de ces enfants. Elles favorisent un accompagnement personnalisé de ces jeunes patients et luttent contre la rupture sociale et l'isolement affectif qui caractérisent bien souvent un séjour en structure hospitalière. Les associations à but non lucratif ne sont pas assujetties à la TVA, elles ne peuvent donc pas déduire cette taxe. Aujourd'hui, en application de l'article 279-0 bis du code général des impôts, un taux réduit de TVA, à 7%, s'applique « sur les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation » ; cette disposition concerne les bâtiments hébergeant des familles d'enfants hospitalisés. Cependant, c'est le taux normal de TVA, de 19,6%, qui s'applique aux travaux de création ou d'extension des maisons de parents, pour augmenter leur capacité d'accueil.

C'est pourquoi j'ai demandé de bien vouloir étendre le champ d'application de l'article 278 sexies, relatif au taux réduit de TVA pour les « opérations (...) réalisées dans le cadre de la politique sociale », à l'ensemble des travaux de création ou d'extension de bâtiments hébergeant les familles de parents hospitalisés afin de favoriser le développement de telles structures de solidarité.

Fermeture du Tribunal de Grande Instance de Saint-Gaudens (extraits)

J'ai demandé à Mme Christiane TAUBIRA, Garde des sceaux, Ministre de la justice, de rétablir le tribunal de grande instance (TGI) de Saint-Gaudens. Dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire en 2008, vingt-deux TGI, dont celui de Saint-Gaudens, ont été supprimés. L'absence de concertation avait alors suscité l'opposition unanime des parlementaires, des élus locaux, des magistrats et de la population du Comminges. Plus récemment, la mission « d'évaluation de la carte judiciaire » pointe notamment que le tribunal de Toulouse est « surchargé », « alors que son ressort est en expansion démographique », « il faut parcourir environ 280 km pour accomplir le trajet aller/retour entre Bagères-de-Luchon, l'un des points les plus éloignés du ressort et Toulouse. » « A cette constatation il faut ajouter une particularité – unique au sein des sites examinés – résultant du contraste entre la métropole Toulousaine et le Comminges, territoire rural : préoccupations et cultures sont bien différentes. » **La mission conclut dans son rapport : « s'il n'y avait eu qu'un seul tribunal à rétablir, la mission aurait certainement choisi Saint-Gaudens ». L'institution judiciaire doit être réimplantée à Saint-Gaudens, le service public de la Justice doit y être rétabli, au bénéfice du plus grand nombre.**

J'ai appuyé cette question d'un courrier personnel à Mme la Garde des Sceaux.



RÉPONSES

Plusieurs des questions que j'ai posées aux ministres récemment ont obtenu une réponse. Je vous invite à les consulter sur mon site :

- Indemnisation des victimes des essais nucléaires (n°03443),
- Lutte contre les bizutages (n°03445),
- Augmentation des vols d'or (n°03249),
- Remise en question des dispositions du décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 par la loi portant réforme des retraites (n° 03248),
- Politique de prévention et de dépistage du cancer du sein (n° 02725).

DES MINISTRES AU TRAVAIL SUR LE TERRAIN

ABCD de l'égalité

ÉCOLE MATERNELLE SAOUZELONG : lutter contre les stéréotypes dès le plus jeune âge

Mme Najat VALLAUD BELKACEM, **Ministre des Droits des Femmes**, m'a invitée à ses côtés pour sa visite, à Toulouse, **le 14 février 2013**, à l'occasion de la signature d'une convention cadre entre l'Etat et la Région Midi-Pyrénées intitulée « les territoires d'Excellence : égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ».



Je l'ai accompagnée à l'école maternelle Saouzelong, qui expérimente le programme « ABCD de l'égalité » destiné à lutter, dès le plus jeune âge, contre les stéréotypes qui nourrissent les inégalités entre les femmes et les hommes. Ce programme sera expérimenté à la rentrée prochaine dans cinq académies, puis généralisé à la rentrée 2014. Un comité de pilotage a lancé les travaux préparatoires à cette expérimentation.

Ecole

TOULOUSE : Visite de M. Vincent PEILLON, Ministre de l'Éducation Nationale

Le 17 janvier, j'ai accompagné la visite de M. Vincent PEILLON, Ministre de l'Éducation Nationale, dans plusieurs établissements scolaires du département.



FILIÈRE AÉRONAUTIQUE

A l'occasion de la réunion du comité stratégique de la filière aéronautique, **le 25 janvier** à Blagnac, j'ai participé à la visite d'une délégation ministérielle constituée de M. Arnaud MONTEBOURG, Ministre du Redressement productif, Mme Geneviève FIORASO, Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur et de M. CUVILIER, Ministre délégué au Transports.

Conférence de l'association Libres MarianneS Midi-Pyrénées

Djamila BENHABIB, Prix international de la Laïcité 2012, était présente, **samedi 2 février** à Toulouse, à mes côtés pour débattre de laïcité à l'invitation de l'association Libres MarianneS Midi-Pyrénées.

« Je voudrais évoquer mon travail au sein de la Délégation aux Droits des Femmes du Sénat dont je suis vice-présidente. La laïcité est précieuse car elle va dans le sens de l'émancipation des femmes et de l'égalité des droits. Il faut le dire et le redire :

- à l'heure où l'actualité internationale se fait l'écho de femmes lapidées, violées, mariées de force, excisées, infériorisées au nom de préceptes religieux ;
- et où l'actualité nationale met à jour nombre d'agressions sur des personnels médicaux, dans les maternités en particulier.

Face à cette accumulation, la laïcité propose un cadre juridique et politique qui permet à des êtres différents de vivre ensemble, en dépassant les différences pour s'élever à une humanité commune. En ce sens, elle est opposée à l'enfermement dans la différence. C'est aussi en ce sens que mon travail de parlementaire me donne la responsabilité de redonner tout son sens à l'idéal laïc républicain, pour les générations futures.»

Retrouvez l'intégralité de mon discours sur mon site Internet

CAMPUS FRANCE à Dublin

L'Ambassade de France, en Irlande, accueillera désormais dans ses locaux un espace dédié au programme Campus France. En tant que présidente du groupe d'Amitié France Irlande du Sénat, j'ai été invitée à participer à l'inauguration de cet espace, **le 21 février**, par Son Excellence Madame l'Ambassadrice Emmanuelle DACHON. J'ai, à cette occasion, évoqué la richesse et l'attractivité des campus de notre région Midi Pyrénées, pour les étudiants étrangers qui souhaitent venir en France pour suivre leurs études. Le lendemain, j'ai profité de mon séjour pour rencontrer les élèves des classes de Premières et Terminales du Lycée français international de Dublin qui accueille environ 400 élèves. A leur demande, j'ai présenté les activités de la Délégation aux Droits des Femmes du Sénat et nous avons débattu ensemble des questions de parité, notamment en politique.

Plus d'information sur :

<http://www.ambafrance-ie.org/French-Embassy-launch-Campus>

Retrouvez mon intervention sur mon site rubrique Irlande

2 février Journée de formation Femmes Radicales. C'était la première réunion organisée par Joëlle DUSSEAU dans le cadre du tour de France des fédérations qu'elle a entrepris. De l'avis général, cette rencontre a répondu à l'attente des inscrits et a permis de s'entraîner au difficile exercice de la prise de parole en public.

15 février Traditionnel dîner de l'amitié radicale. C'est maintenant un rendez-vous convivial attendu par tous les militants radicaux et nos amis. Cette année encore l'ambiance chaleureuse était au rendez-vous !

19 février Rencontre avec le Dr Mafre, directeur du Centre de Ressources Autisme au CHU La Grave. Bien que l'autisme ne fasse pas partie des sujets de travail de ma commission au Sénat, c'est un sujet sur lequel je travaille activement. Au mois de décembre 2012, je participais à l'organisation d'un colloque sur ce thème avec mes collègues Sénatrices Annie David et Valérie Létard. Cette réunion avec le CRA Midi Pyrénées m'a sensibilisée aux problématiques de terrain. Je serai particulièrement attentive aux engagements du Gouvernement lors de l'annonce du prochain plan autisme au mois d'avril prochain.



Notre département a été endeuillé au mois de décembre 2012 et au mois de février 2013 par la disparition de deux conseillers généraux.

Marie-Christine LAFFORGUE, élue dévouée à son mandat et à son canton, son investissement pour le développement culturel du département et son travail de terrain forçaient l'admiration de tous.

Henri DENARD, tout un territoire regrette le départ si brutal d'un élu local qui aimait passionnément les Pyrénées et qui savait faire partager cet amour. Je tiens tout particulièrement à saluer leur mémoire et leur investissement au sein de l'assemblée départementale haut-garonnaise.

A VOS AGENDAS

ORDRE DU JOUR DU SÉNAT

Avril/Mai :

- ✗ **PJL de séparation et de régulation des activités bancaires.**
- ✗ **Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe (n° 349, 2012-2013).**
- ✗ **Deuxième lecture de la proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale, relative à l'indépendance de l'expertise en matière de santé et d'environnement et à la protection des lanceurs d'alerte (n° 329, 2012-2013).**
- ✗ **Projet de loi de refondation de l'école de la République.**
- ✗ **15 mai : débat réservé en séance au groupe RDSE.**
- ✗ **Sous réserve : commission mixte paritaire sur le PJL élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des délégués communautaires, et modifiant le calendrier électoral et du projet de loi organique, relatif à l'élection des conseillers municipaux, des délégués communautaires et des conseillers départementaux.**

TOUJOURS À L'ÉCOUTE DES ÉLUS

✗ Comme vous le savez déjà, je parcours régulièrement notre département afin de venir à votre rencontre. Ces dernières semaines, j'ai pu rencontrer les élus de **Noé, Marquefave, St-Sulpice-sur-Lèze, Pechbonnieu, la Communauté de Communes Val Aïgo.**

Si vous souhaitez **organiser une réunion dans votre commune ou au sein de votre intercommunalité**, vous pouvez contacter ma collaboratrice Sandrine Da Paré-Magueur pour convenir d'une date au **05 61 13 28 90**.

BAGNÈRES-DE-LUCHON

Festival de la Création Télévisuelle

Je suis intervenue le **18 février** lors de la table-ronde : « *Pourquoi la redevance est-elle nécessaire ?* » en présence de Daniel PSENNY du journal Le Monde, Thierry MOREAU, rédacteur en chef de Télé7jours, Gérard LECLERC, Président de Public Sénat, Alain LADEVEZE, Maire de Burgalays, Mathieu GALLET,



Président de l'INA, Bénédicte LESAGE, Producteur, présidente du SPI, David KODSI, Producteur, Jean-Pierre GUERIN, Producteur, président de l'USPA et mon ami Serge RE-

GOURD, professeur à l'Université des Sciences Sociales de Toulouse, auteur du livre : *Vers la fin de la télévision publique ? (Vidéo en ligne sur mon site).*

la Lettre de Françoise Laborde

Sénatrice PRG de la Haute-Garonne

TOULOUSE :

Sandrine DA PARE-MAGUEUR

Tél. 05 61 13 28 90

116, avenue des Minimes - 31200 TOULOUSE

Fax. 05 34 41 14 37 - f.laborde@senat.fr

PARIS :

Florence FAYE

Tél. 01 42 34 30 73

15, rue de Vaugirard - 75291 PARIS Cedex 06

Fax. 01 42 34 40 19 - f.laborde@senat.fr

COMITE DE REDACTION :

Marc INQUIMBERT

Tél. 01 42 34 30 73

www.francoiselaborde.fr

Abonnez-vous à la lettre d'information